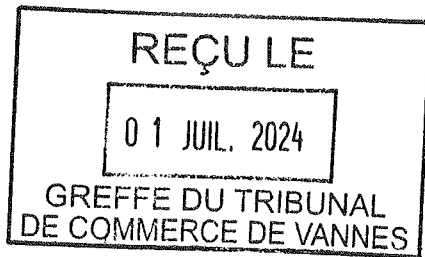


Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 02/07/2024 - 3485 - 2022 B 01378 - 921 198 230 - 40 WATTS
CYCLES

SAS 40 WATTS CYCLES
10 000 € de capital social
17 Rue de la Bigotaie Quelneuc
56910 Carentoir
Numéro SIREN : 921 198 230



Greffe du Tribunal de Commerce
19 rue des Tribunaux
CS 62505
56019 Vannes cedex

Carentoir, le 26 juin 2024

Monsieur Le Président du tribunal de commerce de Vannes,

Par la présente, je soussigné Yoann Le Sayec, agissant en qualité de Directeur Général de la SAS 40 WATTS CYCLES (921 198 230) au capital social de 10 000 € domiciliée au 17 rue de la Bigotaie à Carentoir (56910), sollicite de votre part l'autorisation de proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes du dernier exercice social de ladite société.

Conformément aux statuts de la société, l'assemblée générale d'approbation des comptes doit se tenir dans le délai de six mois à compter de la clôture.

Il ne nous sera malheureusement pas possible de tenir ce délai pour le motif suivant : il s'agissait du premier exercice de la société au cours duquel le nombre de commandes a crû très fortement, ce qui nous a laissé beaucoup moins de temps pour des tâches non productives, notamment en ce qui concerne l'administratif et la comptabilité pour lesquels nous sommes en train de rattraper notre retard. Nos comptes annuels 2023 sont en cours de finalisation.

Nous avons donc l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

40 Watts Cycles
Vélos électriques et batteries
17 rue de la bigotaie - 56910 Carentoir
Tél. : 06 56 68 59 07
Mail : info@40watts.fr
Siret : 921 198 230 00010

Yoann Le Sayec

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le

01 JUL. 2024



TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

ORDONNANCE

Articles L.225-100, L.242-10 et R.225-64 du Code de Commerce

Nous, PAVEC, Président du Tribunal de Commerce de VANNES, assisté de Maître MALAU, Greffier associé ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés présentée par :

**40 WATTS CYCLES (SAS)
17, Rue de la Bigotaie Quelneuc
56910 Carentoir
RCS VANNES : 921 198 230**

Autorisons le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative aux comptes annuels clos le **31 décembre 2023** au plus tard :

Le 31 décembre 2024 ;

Liquidons les frais à recouvrer par le Greffe à la somme de 30,16 euros TTC, dont TVA 4,04 euros ;

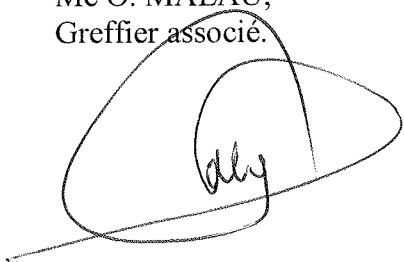
Disons que la présente ordonnance sera déposée par le Greffier associé, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, conformément à l'article R.210-19 du Code de Commerce.

Fait à VANNES, le

2 Juillet 2024

Me O. MALAU,
Greffier associé.

M. PAVEC,
Président du Tribunal de Commerce
de VANNES.



2024/3485

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le 02 JUL. 2024

